

24 JUL. 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Service Courrier

L'an deux mil quatorze, le 17 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Cedric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Bernard VIATTE **membres titulaires** et René LAMBOLEY, Patrice SCHWARTZENTRUBER, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Dominique TRELA, Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeu 3 juillet	Jeu 3 juillet	En exercice	41
		Présents	31
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2014-06-04 Budget du Service Assainissement Collectif-Décision Modificative n°2

Rapporteur : Jean-Claude TOURNIER

L'ajustement des emprunts, entre le solde comptable et le solde des échéances cumulées nécessite des régularisations.

Les échéances des emprunts de l'Agence de l'eau pour Grandvillars et le SIAVA ont été mandatées au compte 1641 au lieu de 1678 de 2011 à 2014. Il est nécessaire d'émettre un titre au compte 1641 et un mandat au compte 1678 pour un montant de 30 205,66 euros afin de régulariser 2011 à 2013. Parallèlement, il est nécessaire de réaliser une annulation de mandat au 1641 et un mandat au 1678 pour un montant de 6 747,70 euros afin de régulariser 2014.

Par ailleurs, l'échéance d'un emprunt suisse a été mandatée au compte 1641 au lieu du compte 1643 en 2014. Il est nécessaire d'effectuer une annulation de mandat au 1641 et un mandat au 1643 pour un montant de 14 700,22 euros.

Il apparaît également une différence de 0.01 euros au compte 1678, une différence de 0.03 euros au compte 1643 et une différence de 0.13 euros au compte 1641 afférentes au passage à l'euro. Il est nécessaire d'émettre :

- Un titre au 1678 et mandat au compte 66111 pour 0.01 euros,
- Un titre au 1643 et mandat au compte 66111 pour 0.03 euros,
- Un titre au 1641 et mandat au compte 66111 pour 0.13 euros.

Enfin, pour permettre l'entrée dans le patrimoine du terrain de la station d'épuration de Croix acheter à l'euro symbolique, il est nécessaire de créer le chapitre 041 et d'effectuer les écritures suivantes :

- mandat au chapitre 041, compte 2111, pour 349 €,
- titre au chapitre 041, compte 1314, pour la même valeur.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
1641	21 447,75 €			30 205,79 €
1678		36 953,36 €		0,01 €
1643		14 700,22 €		0,03 €
2111		349,00 €		
1314				349,00 €
TOTAL fonctionnement	30 554,83 €		30 554,83 €	

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire Assainissement Collectif (61303)	DM n°2 2014
---------------------	--	-------------

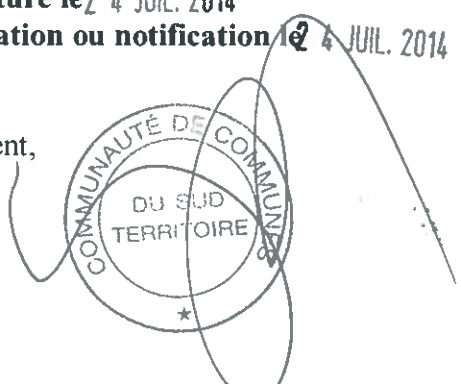

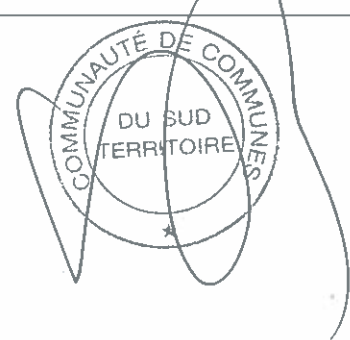
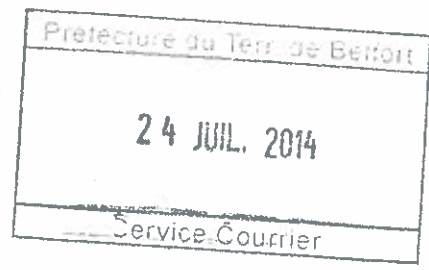
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

ajustement des emprunts + entrée patrimoine terrain

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111 Terrains nus	0,00 €	349,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1214 Communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	349,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	349,00 €	0,00 €	349,00 €
D-1641 Emprunts en euros	21 447,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-1643 Emprunts en devises	0,00 €	14 700,22 €	0,00 €	0,00 €
D-1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00 €	36 953,36 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 255,79 €
R-1643 Emprunts en devises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	21 447,75 €	51 653,58 €	0,00 €	30 255,79 €
Total INVESTISSEMENT	21 447,75 €	52 002,58 €	0,00 €	30 554,83 €
Total Général		30 554,83 €		30 554,83 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver la Décision Modificative 2 du budget 2014.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 JUIL. 2014 Et publication ou notification le 24 JUIL. 2014</p> <p>Le Président,</p>  	<p>Le Président,</p>  
---	---

